

# EN OPTION, Pensez à la « Garantie Vol/Casse »



- Garantie +1 € par jour / par véhicule :  
Vélo Enfant / VTC / VTT/ Suiveur / Remorque et Rosalie
- Garantie +3 € par jour / par véhicule : Tandem
- Garantie +2 € par jour / par véhicule : VAE (vélo électrique)

La souscription optionnelle de la Garantie Vol/Casse couvre les risques de vol et de dégradation importante sur votre véhicule.

La souscription de la GVC permet une indemnisation forfaitaire demandée par le loueur en cas d'incident c'est-à-dire de ne régler que la franchise inscrite au contrat.

Le vol et la casse du petit matériel & accessoires ne sont pas inclus dans la GVC et sont soumis à une tarification spécifique (cf, grille indemnisation des pièces détachées, affichée au comptoir)

	Avec la Garantie / AVEC FRANCHISE	Sans la Garantie / SANS FRANCHISE
ROSALIE	500 €	2000 €
VAE	800 €	1900 €
TANDEM	300 €	600 €
VTC / VTT	290 €	390 €
VELO ENFANT	220 €	320 €
SUIVEUR / REMORQUE	90 €	120 €

## Comment faire pour bénéficier de la « Garantie Vol/Casse » ?

La garantie Vol/Casse vous est proposée moyennant un supplément par jour et par vélo (ou par Rosalie), supplément au tarif de base de la location .

### **En cas de vol, vous devez nous remettre dans les 24 heures :**

- Une copie du dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie ou Service de Police, obligatoire, dans les 24 heures au litige.
- Une copie de votre pièce d'identité.

### **En cas de casse importante, c'est-à-dire, avec une dégradation importante rendant le véhicule hors de service :**

- Une photo du véhicule avec un courrier signé expliquant les faits.
- Une copie de votre pièce d'identité.